



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 6 mars 2023 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit directrice générale par intérim et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe par intérim et directrice du Service des loisirs, culture et tourisme.

Le maire ouvre la séance en invitant les propriétaires des entreprises suivantes à signer le Livre d'or de la Ville de Farnham :

Fromagerie des Cantons - Mention dans le *New York Times*

C'est au cours de l'année 2005 que M. Hugues Ouellet fait l'ouverture de la Fromagerie des Cantons. Il fait partie des irréductibles fromagers et remporte le Prix d'Excellence pour la nouvelle entreprise de l'année au Gala Excellence 2007 de la Chambre de commerce Brome-Missisquoi. Par la suite, M. Ouellet est honoré de deux grands prix Caseus au Concours des meilleurs fromages du Québec en 2009, grâce au fromage El Niño, fabriqué exclusivement avec le lait de vaches Jersey. Aujourd'hui, le conseil municipal est heureux de souligner la mise en lumière de la Fromagerie dans le prestigieux journal *New York Times* par sa compilation des cinquante-deux destinations coup de cœur dans le monde. Merci de figurer parmi nos fleurons commerciaux et de contribuer à promouvoir notre belle région!

Tite Frette - Remise du premier prix de la meilleure expérience en magasin au Québec (indice WOW de Léger)

C'est en mai 2021 que M^{me} Ariane Lafrenière, son père M. Pascal Lafrenière et sa belle-mère M^{me} Caroline Boucher font l'ouverture de la Tite Frette à Farnham. Ils n'ont pas mis de temps à se démarquer parmi les établissements franchisés du groupe Tite Frette. Moins d'un an après son ouverture, l'établissement de Farnham rafle le prix "Le roi des abonnements" décerné par les fondateurs de la compagnie et leurs nouveaux associés. L'an dernier, la boutique était dans la course dans deux catégories au gala d'excellence de la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi. Aujourd'hui, le conseil municipal est heureux de souligner l'attribution du premier prix de la meilleure expérience en magasin au Québec, par l'indice WOW de Léger, à la Tite Frette de Farnham. Un grand merci d'avoir choisi Farnham comme lieu d'établissement, vous contribuez à la vitalité du centre-ville!

Chaussures LG - 50^e anniversaire

Chaussures LG a vu le jour en 1972 à travers un regroupement de marchands indépendants dont le but était d'obtenir une importante force de vente tout en créant une image commune dans le secteur de la chaussure. M. Guy Jodoin et son épouse M^{me} Lise St-Martin nous offrent depuis ce temps des chaussures pour toute la famille, tout en approvisionnant une cinquantaine de commerces et d'industries. N'ayant pu célébrer avec eux l'an dernier, le conseil municipal est heureux de souligner aujourd'hui le 50^e anniversaire de Chaussures LG. Merci d'être toujours actif sur la scène commerciale de Farnham. Nous sommes chanceux de pouvoir compter sur vos services personnalisés après toutes ces années!

Meubles & Davantage - 50^e anniversaire

Tout a commencé il y a maintenant un demi-siècle, lorsque M. Denis Riel ouvrit un magasin avec son associé M. Robert Tarte. Un pari risqué puisque les magasins de meubles étaient nombreux à l'époque, Farnham en comptant cinq. Quelques années plus tard, l'association de Meubles Denis Riel avec le comédien Jacques Thisdale, pendant une quinzaine d'années a rendu le commerce célèbre et encore plus prospère grâce à sa fameuse expression : *Près de chez-vous, à Farnham!* La famille Riel, composée de Denis, sa femme Claire, aujourd'hui décédée, ainsi que leur deux



enfants, Jean-François et Marie-Claude, n'ont cessé de poursuivre l'expansion de l'entreprise par l'acquisition d'autres filiales. Ils trouveront même le temps de s'impliquer au sein de la communauté farnhamienne malgré leurs nombreuses occupations. Le conseil municipal est heureux de souligner aujourd'hui le 50^e anniversaire de Meubles & Davantage. Merci pour votre vision stratégique, pour votre audace au niveau de l'offre commerciale et aussi pour le temps accordé à la collectivité. Vous êtes un important partenaire corporatif!

Première période de questions

Aucune des vingt personnes présentes ne s'exprime.

2023-082

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté en tel que soumis.

Procès-verbal

2023-083

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2023

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2023.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2023 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale par intérim et greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2023.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2023-084

Règlement relatif au traitement des élus municipaux - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement relatif au traitement des élus municipaux.*

M. Claude Benjamin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement relatif au traitement des élus municipaux* afin de modifier la liste des comités donnant droit à la rémunération de présence.

2023-085

Dépôt du projet de Règlement relatif au traitement des élus municipaux

Document : *Projet de Règlement relatif au traitement des élus municipaux.*

M. Claude Benjamin dépose le projet de *Règlement relatif au traitement des élus municipaux.*



2023-086 **Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C4-005) - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C4-005).*

M. Olivier Surprenant donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C4-005)* afin de permettre l'ajout de plusieurs usages dans cette zone.

2023-087 **Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C4-005)**

Document : *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C4-005).*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C4-005)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-088 **Règlement sur la démolition d'immeubles - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement sur la démolition d'immeubles.*

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement sur la démolition d'immeubles* afin de mettre à jour les dispositions de ce règlement.

2023-089 **Adoption du projet de Règlement sur la démolition d'immeubles**

Document : *Projet de Règlement sur la démolition d'immeubles.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet de *Règlement sur la démolition d'immeubles* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-090 **Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-009)**

Document : *Second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-009).*



CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 février 2023;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 février 2023;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-009)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-091 Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 24)

Document : Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 24)*.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 février 2023;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 février 2023;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 24)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Direction générale

2023-092 Organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Farnham

CONSIDÉRANT les modifications à l'organigramme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que, sous la supervision constante du maire, l'Organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Farnham soit définie comme suit :

Poste	Responsable	Substitut
Coordonnateur	Marielle Benoit	-
Coordonnateur adjoint	Roxanne Roy Landry	-



Poste	Responsable	Substitut
Registre des opérations	Josianne Monty	Maryse Leblanc
Coordonnateur de site	Patrick Morin	Steve Joncas
Incendie	Steve Joncas	Maurice Dubois
Administration et finances	Julie Laguë	Josianne Monty
Télécommunications et informatique	Éric Tremblay	Jean-François Gervais
Ressources humaines et services aux familles des intervenants	Stéphanie Proulx	Gabrielle Tringle
Communications	Annie Lévesque	Karine Lambert
Travaux publics et transport	Mark Fontaine	Martin Fontaine
Services aux sinistrés	Sylvain Lapointe	Mélanie Gagnon
Génie et urbanisme	Guillaume Van Herck	Catherine Rochefort
Traitement de l'eau	Alain Baril	Martin Lauzon
Approvisionnement	Kim Racicot	Isabelle Pedneault

QUE la résolution 2020-030 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Greffe et affaires juridiques

2023-093

Échange de terrains - Projet résidentiel situé aux 601-603, rue Meigs

Document : Résolution 2022-328 adoptée le 4 juillet 2022.

CONSIDÉRANT que la compagnie 9448-1470 Québec inc. a été vendue à la compagnie 9322-3691 Québec inc.;

CONSIDÉRANT que les délimitations du lot 4 354 043 du cadastre du Québec (601-603, rue Meigs) sont irrégulières rendant difficile l'aménagement de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que d'agrandir le lot 4 354 043 du cadastre du Québec par l'arrière (En obtenant une partie du lot 6 135 574 du cadastre du Québec) permettrait d'avoir une limite arrière de propriété droite et d'aménager adéquatement le lot 4 354 043 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que d'avoir un deuxième accès au Stationnement Conrad-Blain serait un atout pour le projet de logements à prix modique prévu aux 600-610, rue Meigs;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de céder à la compagnie 9322-3691 Québec inc. une partie du lot 6 135 574 du cadastre du Québec (Environ 62 m²) en échange d'une partie du lot 4 354 043 du cadastre du Québec (Environ 148 m²), aux conditions suivantes :



- Chacune des parties défraie les coûts relatifs au lotissement de sa propriété.
- Les cessions sont faites sans garantie légale.
- Les immeubles sont cédés dans leur état actuel respectif.
- L'acte notarié soit signé dans un délai de trois mois suivant l'aménagement de l'allée de circulation.
- La transaction sera effectuée par M^e Diane Lépine et ses honoraires seront défrayés à parts égales entre la compagnie 9322-3691 Québec inc. et la Ville de Farnham.

QUE pour la Ville de Farnham, le mandat de lotissement soit octroyé à la firme Migué Fournier, arpenteurs-géomètres inc.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale par intérim et greffière, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE les dépenses de la Ville de Farnham pour cet échange soient imputées au poste budgétaire 02-140-000-412.

QUE la résolution 2022-328 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2023-094

Vente du lot 6 498 150 du cadastre du Québec - Boulevard de Normandie Nord

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et aménagement du territoire daté du 30 janvier 2023.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est propriétaire du lot 6 498 150 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue de la Fromagerie des Cantons;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un lot industriel et que son prix de revient est de 5 893,86 \$;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de vendre le lot 6 498 150 du cadastre du Québec à la Fromagerie des Cantons, aux conditions suivantes :

- Le prix de vente sera de 6 000 \$.
- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 31 mai 2023 et le paiement complet au même moment.
- Une servitude soit enregistrée dans l'acte de vente pour la conduite d'égout présente sur ladite propriété.
- La firme Migué-Fournier, arpenteurs-géomètres, soit mandatée afin de faire la description technique de cette servitude, aux frais de l'acheteur.
- Cette vente est faite sans garantie légale de qualité.
- Le lot est vendu dans l'état où il se trouve actuellement.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale par intérim et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Finances municipales

2023-095 Comptes à payer et états des revenus et dépenses au 28 février 2023

Documents : Listes de chèques et états des revenus et dépenses au 28 février 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 671 561,09 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 744 509,31 \$.

QUE les états des revenus et dépenses au 28 février 2023 soient approuvés.

2023-096 Mise en place d'une désinfection UV et remplacement du CCM à la station de traitement d'eau potable - Paiement 4

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 3 février 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 4 des travaux de mise en place d'une désinfection UV et remplacement du CCM à la station de traitement d'eau potable à la compagnie Allen entrepreneur général inc. au montant de 506 530,07 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 56 281,12 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-722.

2023-097 Office d'habitation de Brome-Missisquoi - Prévisions budgétaires 2023

Document : Dossier de la trésorière daté du 20 février 2023.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec à l'effet d'assumer 10 % du déficit d'exploitation des immeubles de son territoire;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi soient adoptées comme suit :

Ensemble immobilier	Adresse	Prévisions 2022
1113	401, rue de l'Expo	13 106 \$
1527	400, rue de l'Expo	7 198 \$
1730	391, rue de l'Expo	8 982 \$
2730	381, rue de l'Expo	10 257 \$



Ensemble immobilier	Adresse	Prévisions 2022
2884	410, rue Laguë	9 468 \$
2997	350, rue Dempster	4 239 \$
3061	380, rue de l'Expo	5 859 \$
Total :		59 109 \$

QUE le paiement de 59 109 \$ à l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi soit autorisé.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

2023-098 Centraide - Campagne de financement

Document : Dossier de la trésorière adjointe daté du 2 février 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une somme de 500 \$ à la campagne de financement 2022 de Centraide.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2023-099 Club Optimiste de Farnham - Activité festive du 18 février 2023

Document : Dossier de la directrice générale par intérim et directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 17 février 2023.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser au Club Optimiste de Farnham une somme de 500 \$ pour la prise en charge du kiosque alimentaire lors de l'activité festive tenue le 18 février dernier,

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-71-610.

2023-100 École Mgr-Douville - Spectacle jeunesse

Document : Formulaire de demande en vertu de la Politique de soutien aux établissements scolaires publics daté du 3 février 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière de 1 540 \$ à l'école Mgr-Douville pour le spectacle jeunesse tenu le 24 février 2023.

QUE cette somme représente le maximum admissible dans le cadre de la Politique de soutien aux établissements scolaires publics pour l'année 2023.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2023-101 École Saint-Romuald - Course

Document : Formulaire de demande en vertu de la Politique de soutien aux établissements scolaires publics daté du 3 février 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière de 1 705 \$ à l'école Saint-Romuald pour la course du 25 mai 2023.

QUE cette somme sera versée après la tenue de cet événement.

QUE cette somme représente le maximum admissible dans le cadre de la Politique de soutien aux établissements scolaires publics pour l'année 2023.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2023-102 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Camp de jour

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 8 février 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'inscription gratuite au camp de jour (Excluant les sorties et le service de garde), de la saison 2023, pour un maximum de dix jeunes de Farnham qui seront choisis en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie.

QUE cette aide financière représente une somme maximale de 3 850 \$.

2023-103 Campus Brome-Missisquoi - Bourses

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 23 février 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser deux bourses de 100 \$, dans le cadre du Gala des finissants et méritants du Campus Brome-Missisquoi, lesquelles doivent être remises à des résidents de Farnham afin de souligner leur persévérance scolaire.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2023-104 Club Optimiste de Farnham - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière non daté.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser au Club Optimiste de Farnham, pour la collecte de sang du 6 février 2023, une somme maximale de 150 \$ pour aider au paiement des repas des bénévoles lors de cet événement.

QUE cette somme sera versée sur dépôt de la facture à cet effet.

QUE les futures demandes d'aide financière devront être déposées au moins quarante-cinq jours avant que l'activité visée soit tenue, sous peine de rejet.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.



Ressources humaines

2023-105 **Fédération canadienne des Municipalités - Congrès**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M. Patrick Melchior soit autorisé à assister au congrès de la Fédération canadienne des Municipalités les 25, 26, 27 et 28 mai 2023 à Toronto.

QUE les frais d'inscription, de transport et d'hébergement soient payés par la Ville de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

2023-106 **Restructuration au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT que le poste de contremaître grade 2 n'est plus nécessaire au Service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abolir le poste de contremaître grade 2 au Service des travaux publics, à compter du 1^{er} janvier 2023.

QU'une lettre d'entente à cet effet soit signée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale par intérim et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2023-107 **Fin de la période de probation de M^{me} Josianne Monty**

CONSIDÉRANT que M^{me} Josianne Monty a été nommée à titre de trésorière adjointe le 8 mars 2022;

CONSIDÉRANT que M^{me} Monty était soumise à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation se terminera dans les prochains jours;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer la nomination de M^{me} Josianne Monty à titre de trésorière adjointe, rétroactivement au 8 mars 2022.

2023-108 **Nomination d'un chef d'équipe au Service des travaux publics - Équipe voirie**

CONSIDÉRANT la nomination de M. Martin Fontaine à titre de directeur adjoint du Service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la nomination de M. Patrick Courtemanche à titre de chef d'équipe au Service des travaux publics - Équipe voirie, rétroactivement au 26 janvier 2023.



QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2023-109 Retraite de M^{me} Julie Racine, commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall

Document : Courriel de M^{me} Julie Racine daté du 17 février 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de prendre note du départ à la retraite de M^{me} Julie Racine effectif le 28 avril 2023.

QUE des remerciements soient transmis à M^{me} Racine pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

2023-110 Embauche d'une commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall

CONSIDÉRANT le départ de M^{me} Julie Racine;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M^{me} Daphné Naud à titre de commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall, à compter du 8 mars 2023.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2023-111 Embauche d'une commis temporaire à la Bibliothèque municipale Louise-Hall

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M^{me} Nicole Soulard à titre de commis temporaire à la Bibliothèque municipale Louise-Hall, à compter du 7 mars 2023.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2023-112 Date d'ancienneté d'un employé col bleu

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée sur la date d'ancienneté de M. Maxime Cardin à titre d'employé col bleu;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de statuer que la date d'ancienneté reconnue de M. Maxime Cardin à titre d'employé col bleu sera le 12 décembre 2017.

QU'une lettre d'entente à cet effet soit signée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale par intérim et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE la résolution 2019-165 soit modifiée en ce sens.



2023-113

Affichage de postes vacants - Employés cols bleus

Document : Dossier de la conseillère en ressources humaines daté du 6 février 2023.

CONSIDÉRANT la pénurie de main d'oeuvre;

CONSIDÉRANT que le recrutement doit se faire rapidement;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la modification de l'article 11.01 de la convention collective des employés cols bleus permettant un affichage des postes vacants en simultanément à l'internet et à l'externe.

QU'une lettre d'entente soit rédigée à cet effet.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale par intérim et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2023-114

Échelle salariale des étudiants

Document : Dossier de la directrice générale par intérim et directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 17 février 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'échelle salariale des étudiants comme suit :

Poste	Taux horaire		
	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année et suivantes
Service des loisirs, culture et tourisme			
Responsable aquatique	Salaire minimum + 8 % + 4 \$	Salaire minimum + 8 % + 4,75 \$	Salaire minimum + 8 % + 5,50 \$
Assistant-responsable aquatique	Salaire minimum + 8 % + 2,50 \$	Salaire minimum + 8 % + 3,25 \$	Salaire minimum + 8 % + 4 \$
Moniteur aquatique	Salaire minimum + 8 % + 1 \$	Salaire minimum + 8 % + 1,75 \$	Salaire minimum + 8 % + 2,50 \$
Sauveteur aquatique	Salaire minimum + 8 % + 0,50 \$	Salaire minimum + 8 % + 1,50 \$	Salaire minimum + 8 % + 2 \$
Assistant sauveteur aquatique	Salaire minimum	Salaire minimum + 0,75 \$	Salaire minimum + 1,50 \$

QUE la résolution 2020-154 soit modifiée en ce sens.

Communications et relations avec les citoyens

2023-115

Carrefour jeunesse emploi comtés Iberville Saint-Jean - Utilisation du logo

Document : Courriel de M^{me} Karine Dufour daté du 2 février 2023.



CONSIDÉRANT que le Carrefour jeunesse emploi comtés Iberville Saint-Jean est un organisme partenaire de la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'utilisation des logos et des armoiries de la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le Carrefour jeunesse emploi comtés Iberville Saint-Jean à utiliser le logo de la Ville sur leur publication en partenariat avec la Ville.

QUE cette autorisation soit valable tant que ce partenariat est en vigueur.

Incendie

2023-116

Adoption du rapport annuel 2022 - An 6 - Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 25 janvier 2023.

CONSIDÉRANT que le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que chaque Municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré et que ce fichier comporte sept onglets soit : Page titre, Sommaire, Indicateur de performance, Plan de mise en œuvre, Graphique (Indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (Véhicule) et un huitième onglet Accident-Incident de travail;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2022 - An 6 a été complété par le directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2022 - An 6;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'adopter le rapport d'activités annuel 2022 - An 6 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi qui consolidera l'ensemble des rapports annuels des Municipalités de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

2023-117

Achat d'une camionnette

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 16 janvier 2023.

CONSIDÉRANT que le véhicule actuel datant de 2005 doit être remplacé;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'achat d'une camionnette Chevrolet Silverado 2021 de la compagnie Granby Chevrolet au montant de 45 287 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-200-00-724 et financée par le fonds de roulement sur une période de cinq ans.

Traitement des eaux

2023-118 Travaux de modification du canal Parshall - Réception provisoire

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 13 février 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de décréter la réception provisoire des travaux de modification du canal Parshall en date du 7 juin 2022.

QU'une somme de 14 094,45 \$, excluant les taxes, représentant 50 % des retenues soit remise à la compagnie Les Entreprises Denexco inc., à la réception de toutes les lettres de quittance enregistrées pour ce projet.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-722.

2023-119 Appel d'offres professionnels par pondération et évaluation - Projet d'ajout d'une réserve d'eau potable et de la réfection du système de décantation à la Station de production d'eau potable - Critères d'évaluation

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 2 février 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les critères d'évaluation, pour cet appel d'offres professionnels par pondération et évaluation dans le cadre du projet d'ajout d'une réserve d'eau potable et de la réfection du système de décantation à la Station de production d'eau potable, soient les suivants :

- Expérience du chargé de projet 30 %
- Expérience et qualification de la firme 25 %
- Compréhension du mandat, méthodologie, programme de travail et échéancier 15 %
- Surveillant de chantier 10 %
- Équipe de travail, qualité du personnel de relève et de l'organigramme 10 %
- Qualité de l'offre de services 10 %



Travaux publics

2023-120 Achat de pierre 2023

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 15 février 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat d'achat de pierre 2023 soit octroyé à la compagnie Carrière l'Ange-Gardien, division BauVal inc., aux montants inscrits dans la demande de prix datée du 9 février 2023, pour un total approximatif de 56 000 \$, excluant les taxes.

QUE seules les quantités réellement acquises seront payées.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-10-621, 02-320-20-621, 02-330-00-621, 02-413-00-621, 02-415-00-621 et 02-690-30-621.

2023-121 Achat d'enrobés bitumineux 2023

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 15 février 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat d'achat d'enrobés bitumineux 2023 soit octroyé à la compagnie Carrière l'Ange-Gardien, division BauVal inc., aux montants inscrits dans la demande de prix datée du 9 février 2023, pour un total approximatif de 63 000 \$, excluant les taxes.

QUE seules les quantités réellement acquises seront payées.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-10-625, 02-355-00-625, 02-413-00-625 et 02-415-00-625.

2023-122 Travaux d'éclairage au garage municipal - Honoraires supplémentaires

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 15 février 2023.

CONSIDÉRANT que le contrat initial a été octroyé par le directeur général en conformité avec les dispositions du *Règlement 640 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer de documents ou d'engager la Ville de Farnham*;

CONSIDÉRANT que ce contrat dépasse maintenant le seuil des 25 000 \$;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier le contrat octroyé à la compagnie Seney électrique pour des travaux d'éclairage au garage municipal au montant total de 26 426,95 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-390-20-516.



Planification et aménagement du territoire

2023-123

Travaux de prolongement de réseaux - Projet intégré résidentiel de la rue Principale Est (Anciennement le 1377, rue Principale Est) - Réception provisoire

Document : Dossier du chargé de projets daté du 27 février 2023.

CONSIDÉRANT que les ouvrages requis au protocole d'entente entre le promoteur et la Ville de Farnham pour procéder à la réception provisoire des ouvrages sont complétés;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer la réception provisoire des travaux de prolongement de réseaux permettant le projet intégré domiciliaire de la rue Principale Est (Lot 4 353 753 du cadastre du Québec, anciennement le 1377, rue Principale Est), en date du 21 février 2023.

QUE la délivrance de permis de construction soit autorisée pour le lot 4 353 753 du cadastre du Québec.

QUE 50 % de la garantie financière déposée par le promoteur lors de la signature de l'entente soit libérée.

2023-124

Projet de développement autour de la tourbière - Demande de modification du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Document : Dossier de la conseillère en environnement daté du 20 février 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification du certificat d'autorisation délivré en 2016 par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a été demandée afin de permettre la destruction de deux milieux humides (B-1 et C) dans le cadre de l'ouverture de la rue de la Tourbière ainsi que du développement du projet autour de la tourbière;

CONSIDÉRANT que le développement autour de la tourbière n'aura pas lieu à court terme;

CONSIDÉRANT que la phase 1A de la rue de la Tourbière sera réalisée afin de permettre l'aménagement d'un accès au projet intégré commercial;

CONSIDÉRANT que les milieux humides visés par la demande de modification du certificat d'autorisation ne seront pas dans la zone des travaux;

CONSIDÉRANT que la demande de modification du certificat d'autorisation n'est plus pertinente dans le cadre des travaux d'ouverture de la phase 1A de la rue de la Tourbière;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'arrêt de l'obtention de la modification du certificat d'autorisation.

QUE les résolutions 2022-039 et 2022-550 soient abrogées à toutes fins que de droit.



2023-125

Demande de modification aux conditions de l'usage conditionnel - 1660, boulevard Industriel

Document : Dossier de la conseillère en environnement daté du 8 décembre 2022.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'usage conditionnel a été accordée le 7 juin 2021 par la résolution 2021-340;

CONSIDÉRANT que des conditions accompagnaient cette autorisation;

CONSIDÉRANT que l'entreprise désire rendre opaque seulement les clôtures situées en bordure des voies publiques ainsi qu'en bordure de la cour latérale gauche;

CONSIDÉRANT que la végétation présente dans les cours latérales droite et gauche fait office d'écran végétal;

CONSIDÉRANT que la présence de la zone agricole faisant dos à la propriété ne sera pas développée;

CONSIDÉRANT que les zones visées pour l'opacité des clôtures sont celles qui sont les plus visibles des propriétés immédiates ainsi que de la voie publique;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter que seules les clôtures situées en cours avant ainsi qu'en partie de la cour latérale gauche soient opaques pour l'immeuble sis au 1660, boulevard Industriel, tel qu'illustré dans le dossier de la conseillère en environnement daté du 8 décembre 2022.

QUE la résolution 2021-340 soit modifiée en ce sens.

2023-126

Projet de développement résidentiel de la rue des Marguerites Est - Nouveaux modèles

Document : Résolution CCU-230214-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 février 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire des résidences unifamiliales jumelées sur les lots 6 449 803 à 6 449 819, 6 449 784 à 6 449 797 ainsi que sur les lots 6 531 221 à 6 531 224 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que treize nouveaux modèles architecturaux d'habitation ont été présentés en plus des neuf acceptés précédemment par la résolution 2022-048;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les treize nouveaux modèles présentés dans le cadre du projet de développement résidentiel de la rue des Marguerites Est, lesquels s'ajoutent à ceux déjà approuvés, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions des règlements municipaux.



2023-127

Demande de permis - Rénovation - 773, boulevard Kirk

Document : Résolution CCU-230214-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 février 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer la porte d'entrée ainsi que les fenêtres du bâtiment sis au 773, boulevard Kirk;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer la porte d'entrée ainsi que les fenêtres du bâtiment sis au 773, boulevard Kirk, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions des règlements municipaux.

2023-128

Projet intégré d'habitation - Rue Principale Est (Actuellement les 1616 et 1656, rue Principale Est)

Document : Résolution CCU-230214-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 février 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire sept résidences trifamiliales en projet intégré d'habitation sur les lots 4 353 731 et 4 355 263 du cadastre du Québec, soit les propriétés sises actuellement aux 1616 et 1656, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que le promoteur a été rencontré par les membres du conseil municipal et des bonifications peuvent être apportées au projet;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser l'acceptation du projet intégré résidentiel présenté pour les lots 4 353 731 et 4 355 263 du cadastre du Québec, soit les propriétés actuelles des 1616 et 1656, rue Principale Est.

QUE le requérant devra modifier sa proposition en tenant compte des éléments suivants :

- Que le projet intégré d'habitation comporte six bâtiments trifamiliaux plutôt que sept.
- Qu'un nouveau modèle de bâtiment trifamilial, ayant une différence de hauteur maximale avec les propriétés voisines de 2,5 m soit proposé.
- Qu'un ratio maximal de 1,5 case de stationnement par unité de logement soit proposé.
- QU'une haie de cèdres soit proposée près de la limite arrière du lot 4 353 731 du cadastre du Québec et sur la limite latérale gauche du lot 4 355 263 du cadastre du Québec, adjacentes à la garderie.
- QU'un maximum d'arbres soit conservé à l'avant et à l'arrière du terrain.



- Que des allées piétonnes soient aménagées pour donner accès aux bâtiments à partir de l'aire de stationnement.
- Que de l'éclairage soit prévu dans l'aire de stationnement.
- Que des conteneurs privés soient prévus dans le projet pour la gestion des matières résiduelles.

Loisirs, culture et tourisme

2023-129

Gestion des camps de jour et service de garde 2023

Document : Courriel de la coordonnatrice sports et loisirs daté du 23 février 2023.

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de la résolution 2023-048 quant aux frais de service de garde;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de Farnham de confier la gestion des camps de jour et du service de garde à un tiers;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, une seule soumission a été déposée;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham assumera une partie des frais de camps de jour et service de garde;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confier la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des programmes camp de jour, service de garde et programme d'accompagnement pour la saison estivale 2023 au Groupe Domisa au coût estimé à 203 391 \$, excluant les taxes.

QUE la Ville de Farnham assumera les frais suivants pour chaque inscription des citoyens de Farnham et Sainte-Sabine en lien avec ce contrat :

Camp de jour régulier	51 \$ par semaine par enfant
Camp de jour - Programme d'accompagnement	545 \$ par semaine
Service de garde du matin (6 h 30 à 9 h)	11 \$ par semaine par enfant
Service de garde du soir (16 h à 17 h 30)	15 \$ par semaine par enfant

QUE la Ville de Farnham décrète la tarification suivante pour les citoyens de Farnham et Sainte-Sabine :

Camp de jour régulier	55 \$ par semaine par enfant
Camp de jour - Programme d'accompagnement	55 \$ par semaine par enfant
Service de garde du matin (6 h 30 à 9 h)	11 \$ par semaine par enfant
Service de garde du soir (16 h à 17 h 30)	7 \$ par semaine par enfant

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-60-447.

QUE la résolution 2023-048 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2023-130

Permis de vente de boissons alcoolisées - Événements 2023

Document : Dossier de la directrice générale adjointe par intérim et directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 9 février 2023.

CONSIDÉRANT la programmation des activités pour l'année 2023;



Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la vente et/ou le service de boissons alcoolisées, de midi à minuit, lors des activités suivantes :

Activité	Date	Lieu
Soirée de reconnaissance des bénévoles	20 avril	Centre Anicet-Tessier (Service)
Jeudi gourmand	6 juillet	Parc du Phénix (Vente et service)
Jeudi gourmand	3 août	Parc du Phénix (Vente et service)

QUE M^{me} Roxanne Roy-Landry, directrice générale adjointe par intérim et directrice du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander les permis nécessaires à ces événements.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-702-20-639 et 02-701-70-639.

Représentation

2023-131

École Jean-Jacques-Bertrand - Génies en herbe

Document : Lettre de l'école Jean-Jacques-Bertrand datée du 19 janvier 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de commanditer une équipe aux vingt-quatre heures de Génies en herbe de l'école Jean-Jacques-Bertrand, au coût de 80 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

Appui

2023-132

Ville de Bromont - Séances virtuelles - Appui

Document : Résolution 2023-01-010 de la Ville de Bromont datée du 16 janvier 2023.

CONSIDÉRANT que depuis le mois de mars 2020, les organismes municipaux ont dû adapter leurs méthodes de travail en raison de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que certains conseils et organismes municipaux du Québec ont fait l'expérience du mode virtuel pour leurs séances publiques de conseil et pour leurs comités de travail;

CONSIDÉRANT que dans certains cas de force majeure (Exemple pandémie, épidémie, intempéries sévères, etc.), il pourrait être opportun de permettre la possibilité de tenir les séances du conseil et des autres comités encadrés par la loi, de manière virtuelle;

CONSIDÉRANT la possibilité, pour le gouvernement du Québec, de modifier le cadre législatif applicable aux Municipalités et aux autres organismes municipaux, afin d'encadrer le mode de tenue de séances virtuelles;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer la démarche de la Ville de Bromont demandant au gouvernement du Québec de revoir le cadre législatif applicable aux Municipalités et aux autres organismes municipaux afin de leur permettre, dans certains cas de force majeure, de tenir des séances virtuelles de leur conseil et de leurs comités.

2023-133

Ville de Bromont - Demande d'aide financière au gouvernement du Québec afin d'atténuer les impacts liés à la COVID-19 et aux autres virus respiratoires - Appui

Document : Résolution 2023-01-011 de la Ville de Bromont datée du 16 janvier 2023.

CONSIDÉRANT qu'en mars 2021, à l'occasion de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement du Québec a mis en place un programme visant à compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires dans un contexte de pandémie;

CONSIDÉRANT que ledit programme visait uniquement les années 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT que la maladie liée à la COVID-19 est toujours présente et que d'autres virus respiratoires s'ajoutent laissant présager plusieurs mois difficiles pour le réseau de la santé et les organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle période de crise sanitaire aura un impact sur les finances des Municipalités;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer la démarche de la Ville de Bromont demandant au gouvernement du Québec une aide financière destinée aux organismes municipaux, dont les Municipalités locales et les Municipalités régionales de comté, afin de compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires associés au prolongement de la crise sanitaire.

2023-134

Société d'Alzheimer Granby et région - Fonds dédié à la maladie d'Alzheimer et aux troubles neurocognitifs - Appui

Document : Courriel de M^{me} Sophie Foisy daté du 14 février 2023.

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des sociétés Alzheimer demande au gouvernement d'élaborer une réponse robuste à l'accroissement exponentiel du nombre de personnes vivant avec un trouble neurocognitif et de positionner le Québec comme une nation pionnière et à l'avant-garde des sociétés résilientes;

CONSIDÉRANT que selon les projections pour 2050, plus de 360 000 personnes vivront avec un trouble neurocognitif au Québec alors qu'elles étaient près de 147 000 en 2020;

CONSIDÉRANT qu'il s'agirait d'une augmentation de 145 %;

CONSIDÉRANT qu'on peut anticiper un surcroît de patients à la charge du système de santé déjà sous pression;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer la démarche de la Société l'Alzheimer de Granby et région demandant la création d'un Fonds dédié à la maladie d'Alzheimer et aux troubles neurocognitifs, auprès du gouvernement du Québec.



Seconde période de questions

Trois des dix-sept personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Semaine de l'action bénévole.
- Médaille d'argent de M^{me} Marie-Ève Valiquette aux jeux olympiques spéciaux.
- Passerelle des Pionniers.
- Cession d'un pont ferroviaire.
- Démolition de bâtiments.
- Stationnements pour personnes handicapées sur les terrains commerciaux.
- Développement de la rue Meigs.
- Cycle des lumières de circulation à l'intersection des routes 104 et 235.
- Parc près de la rue des Pins.
- Baisser l'intensité des lumières de rues lors des perséides.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

- Changement d'heure et vérification de vos avertisseurs de fumée dans la nuit du 11 au 12 mars. Par le fait même, profitez de ce moment pour vérifier le bon fonctionnement de vos détecteurs de fumée en appuyant sur le bouton d'essai pendant quelques secondes. S'il ne fonctionne pas, assurez-vous de remplacer les piles.
- Dans le cadre du plan d'action pour l'accessibilité universelle, la Ville de Farnham établit le programme Secours adapté, qui vise à assurer une meilleure intervention en cas d'urgence pour les citoyens rencontrant des difficultés physiques ou cognitives. Le programme vise à permettre aux pompiers, aux ambulanciers et aux policiers de localiser rapidement les personnes à mobilité réduite sur le territoire. Nous encourageons les personnes vivant avec un handicap à s'inscrire au programme. Il suffit de compléter le formulaire disponible à l'entrée de la bibliothèque, ou sur notre site Internet.

M. Daniel Campbell

- Nature Energy et Énergir Développement invitent les agriculteurs de Farnham à une séance d'information sur le projet de biométhanisation à Farnham. En partenariat avec la communauté agricole, ils souhaitent informer les agriculteurs sur la façon dont ils pourront participer au projet ainsi que les avantages dont ils pourront bénéficier. Les séances d'information auront lieu en présentiel le mardi 7 mars, entre 13 h et 20 h à la Station-Pierre-Bériaud de Farnham et le jeudi 9 mars, entre 13 h et 20 h au Centre communautaire des loisirs à Saint-Paul-d'Abbotsford. L'inscription est suggérée. Retrouvez les détails au quebec.nature-energy.com/farnham. Il s'agit d'un beau projet d'économie circulaire.



M^{me} Sylvie Ouellette

- L'humoriste Jo Cormier présentera son premier one-man-show Animal, le vendredi 28 avril prochain à l'école Jean-Jacques-Bertrand. Procurez-vous rapidement vos billets sur notre site Internet.

M. Claude Benjamin

- Inscription au soccer pour la saison estivale, le Club de soccer Farnham s'occupe du soccer pour les jeunes de Farnham et Sainte-Sabine. L'inscription se déroule en ligne jusqu'au 13 mars prochain. Retrouvez tous les détails sur leur page Facebook.

M. Olivier Surprenant

- Cet été, La Zone Youhou, division du groupe Domisa, organisera le camp de jour pour les enfants de Farnham et de Sainte-Sabine, qui se déroulera du 26 juin au 11 août. Les informations détaillées en vue des inscriptions seront diffusées dans notre journal municipal distribué au début avril prochain. Si vos adolescents sont à la recherche d'un emploi d'été stimulant, nous vous invitons à visiter le site Internet de la Zone Youhou. Ils sont à la recherche de Coordonnateurs, d'animateurs et d'accompagnateurs. Aussi, nous sommes activement à la recherche de sauveteurs et de moniteurs pour travailler à la piscine municipale Saint-Bruno, en vue de la saison estivale. Transmettez votre CV auprès de Mélanie Gagnon au mgagnon@ville.farnham.qc.ca, plus de détails sur le site Internet.

M. Jean-Yves Boulianne

- Les citoyens se plaignant des travaux de déneigement sur les réseaux sociaux sont invités à aller voir le site de dépôt de neige. Certaines Municipalités ne font pas l'enlèvement de neige et la souffle sur les terrains privés. Demande aux citoyens d'être tolérants.

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 05.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale par
intérim et greffière

Patrick Melchior
Maire